

# 01. IDENTIFIER LES CHEMINS - *catégorie : mobilité*



Cette fiche est liée aux fiches actions :  
- créer des liaisons douces et aménagements paysagers



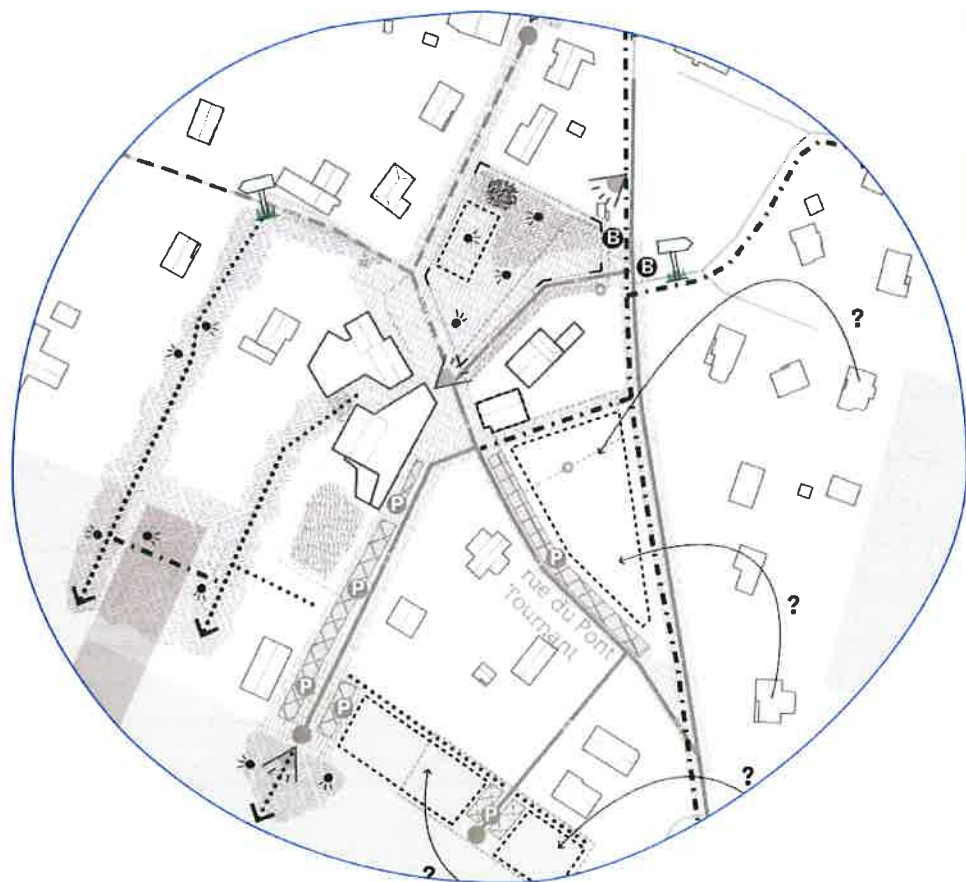
À mener à :  
- très court terme



Mené en régie par la commune de Sanchey



Complexité :  
- faible



À Sanchey, la voiture est reine, pour le moment. L'objectif, pour inscrire son centre-bourg dans une logique d'ensemble et le connecter à la partie Bouzey de la commune, est de permettre la circulation via des parcours piétons et/ou cyclables.

Un réseau de sentiers existe, cependant certains ne sont pas ou peu entretenus et méritent une attention particulière pour les rendre praticables par les Sanchéen·ne·s.

Les actions à mener pour y arriver :

→ **Entretien des chemins existants**

→ **Valoriser les chemins existants**



Opter pour un mode d'entretien des sentiers et chemins en gestion différenciée, qui permet la préservation de la biodiversité tout en facilitant la circulation douce.



Soigner les abords des chemins et entretenir le revêtement en place.



## 02. CRÉER DES LIAISONS DOUCES - catégorie : mobilité



Cette fiche est liée  
aux fiches actions :  
- identifier les chemins



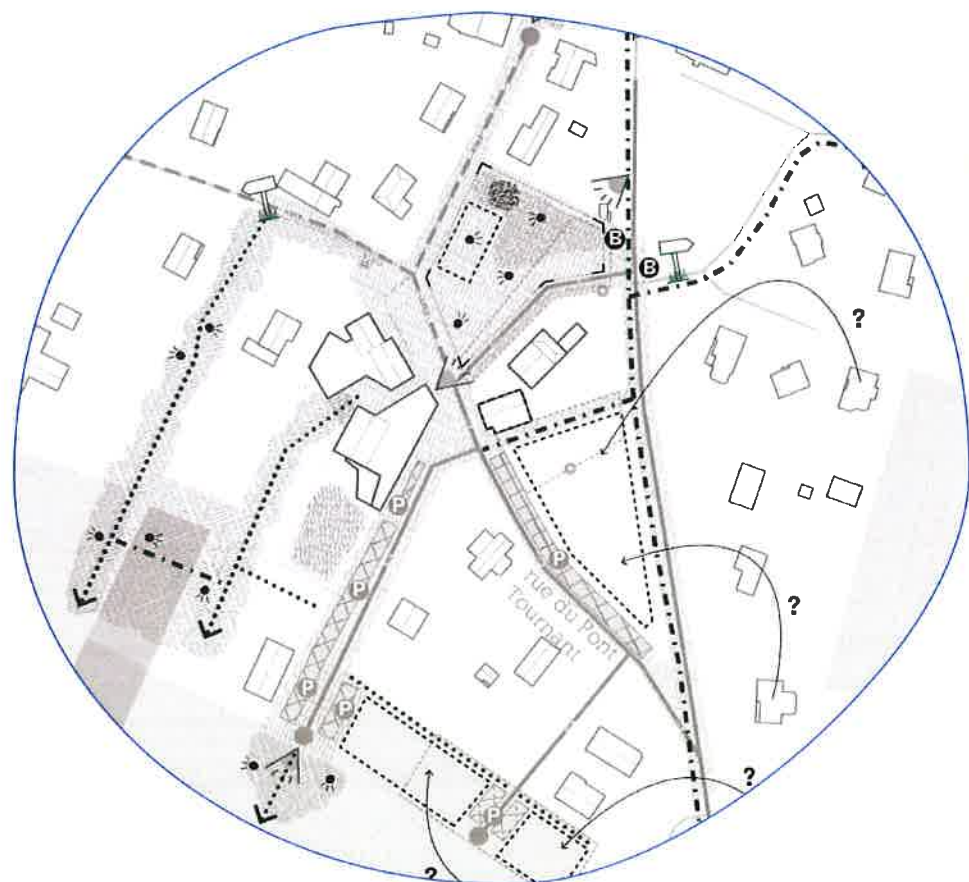
À mener à :  
- moyen terme  
- long terme



Intégré au marché  
«valorisation paysagère»  
MOA : commune Sanchev  
Partenaires : CAE,  
département 88



Complexité :  
- faible  
- moyen  
- fort



À Sanchev, la voiture est reine, pour le moment. L'objectif, pour inscrire son centre-bourg dans une logique d'ensemble et le connecter à la partie Bouzey de la commune, est de permettre la circulation via des parcours piétons et/ou cyclables. Pour venir compléter le réseau de chemins existants, il convient de créer de nouveaux sentiers, souvent déjà empruntés de manière informelle.

Les actions à mener pour y arriver :

→ **Créer des chemins par la formalisation de l'informel**

→ **Aménager des liaisons douces**

→ **Paysager des liaisons douces**

→ **Aménager des pistes cyclables**



Formalisations par un aménagement simple, potentiellement en réemploi.



Soigner l'aménagement paysager des voies douces.



Faciliter les déplacements cyclistes par une piste dédiée et sécurisée.



### 03. SIGNALISER - catégorie : mobilité



Cette fiche est liée aux fiches actions :

- créer des liaisons douces et aménagements paysagers
- valoriser les points de vue sur le paysage



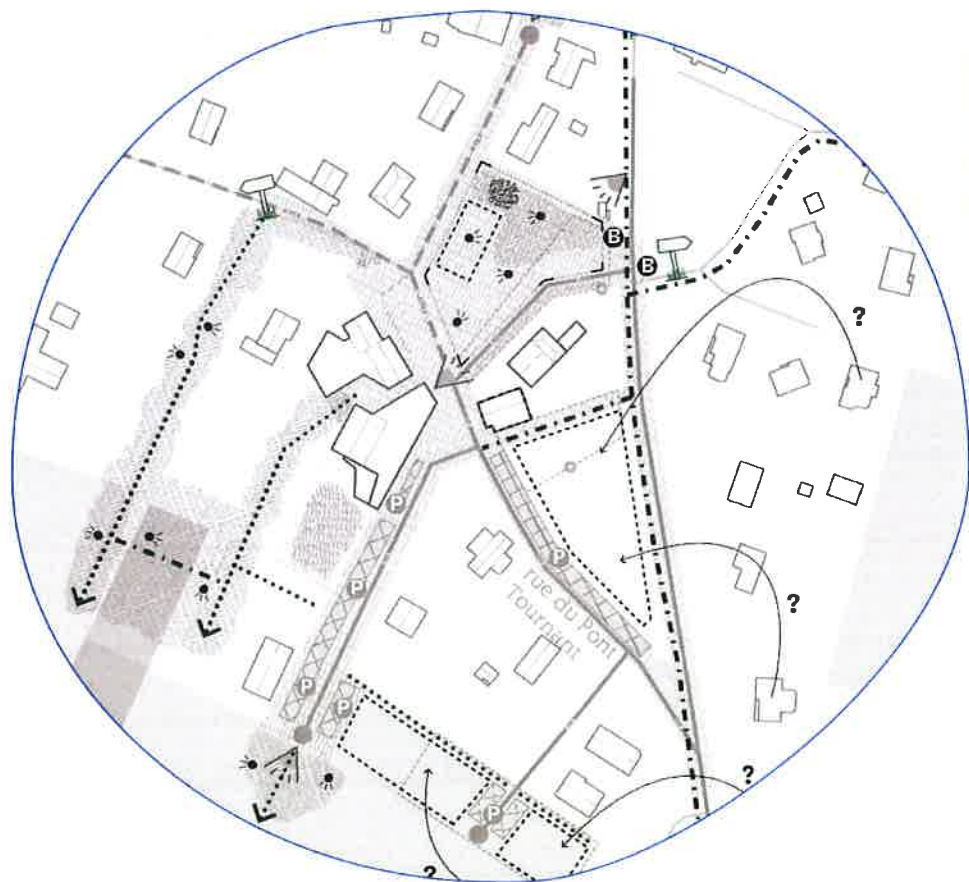
À mener à :  
- court terme



Intégré au marché «valorisation paysagère»  
MOA : commune Sanchev  
Partenaires : CAE, département 88



Complexité :  
- faible



À Sanchev, la voiture est reine, pour le moment. L'objectif, pour inscrire son centre-bourg dans une logique d'ensemble et le connecter à la partie Bouzey de la commune, est de permettre la circulation via des parcours piétons et/ou cyclables. Aussi, les chemins existants sont peu visibles et seules les grandes pistes cyclables du grand territoire bénéficient d'un panneautage.

Les actions à mener pour y arriver :

→ **Définir une signalétique**



Des panneaux en bois, faits main, pour la phase temporaire.



Une signalétique «naturelle» et durable qui s'inscrit dans le paysage, en phase pérenne.



## 04. REQUALIFIER ET HIÉRARCHISER LES VOIRIES - *catégorie : mobilité*



Cette fiche est liée aux fiches actions :

- pacifier rue Libération
- réorganiser les stationnements
- créer place de village



À mener à :

- moyen terme
- long terme

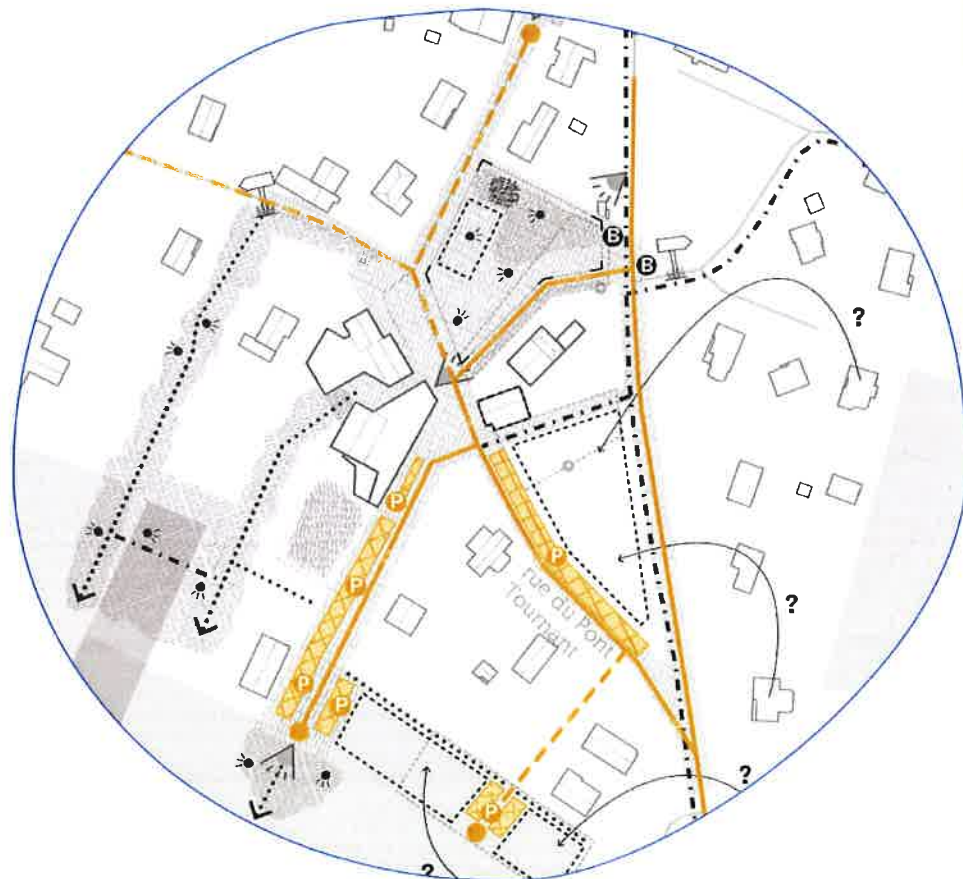


Intégré au marché «coeur de bourg»  
MOA : commune Sanchey  
Partenaires : CAE, département 88, CAUE88



Complexité :

- faible
- moyen
- fort



La place du piéton est à valoriser en coeur de bourg, donc à mieux définir, et cela passe par la requalification et hiérarchisation des voiries. Le traitement des sols permet de distinguer l'espace «centre-bourg» des espaces extérieurs (rue de la Libération, route des Forges etc...). Il est nécessaire de signifier l'entrée dans une zone pacifiée, où la vitesse viaire est limitée et la priorité est donnée aux mobilités douces : piétons et cycles. La voie circulée est mise à niveau avec les trottoirs et la place, et les largeurs de voiries sont diminuées.

Les actions à mener pour y arriver :

→ **Requalifier les voiries pour un meilleur partage de l'espace avec priorité aux piétons**

→ **Prévoir des aménagements paysagers pour favoriser la biodiversité et augmenter la qualité du cadre de vie (pistes cyclables et des bords de voiries)**



L'entrée dans l'espace du centre-bourg est signifiée par un changement de traitement de sol de la voirie et des espaces publics.



La voirie circulée est au même niveau que l'espace piéton, masquant l'habitude de la prédominance des véhicules motorisés sur les circulations douces.



Les voies pour la mobilités douces sont dissociées de la voie motorisées par une large bande plantée, permettant une mise à distance des flux.



La bande plantée peut intégrer des interruptions pour y aménager du stationnement. Ici, avec des bâtiments ou des clôtures à l'alignement, la végétalisation des pieds de murs participe à la qualité de l'espace public.



## 05. RÉORGANISER LES STATIONNEMENTS - catégorie : mobilité



Cette fiche est liée  
aux fiches actions :  
- créer une place de village  
- requalification des voiries  
- pacifier rue Libération



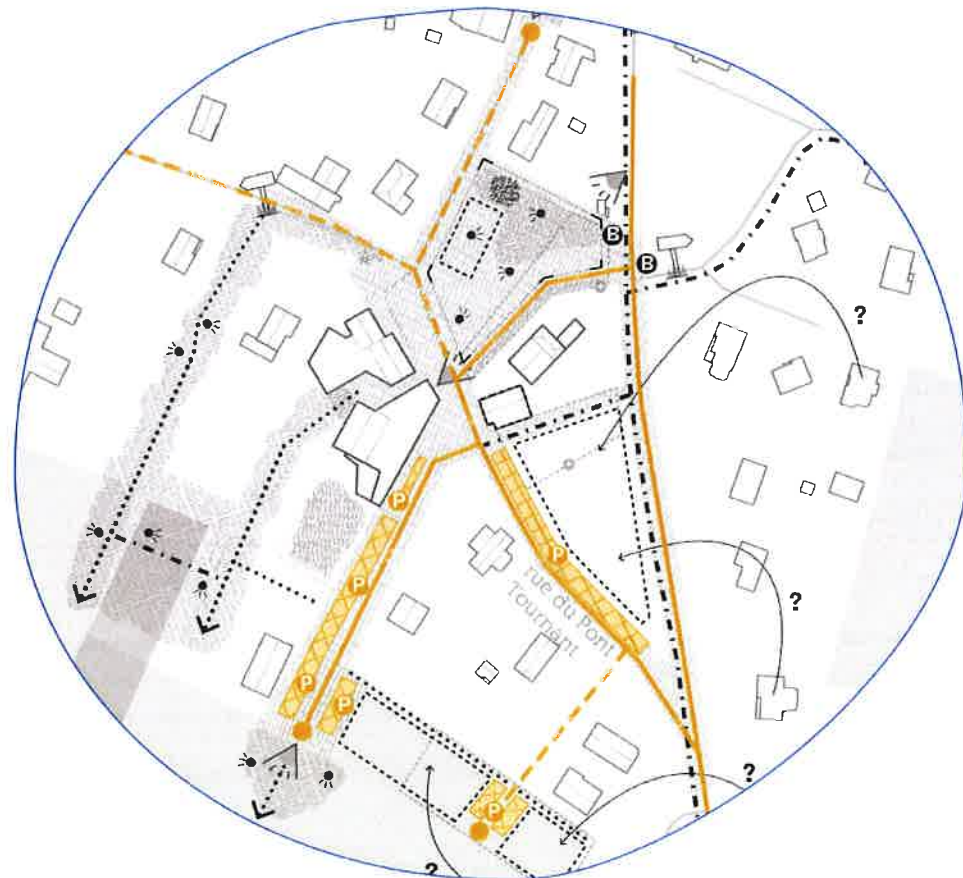
À mener à :  
- moyen terme  
- long terme



Intégré au marché  
«coeur de bourg»  
MOA : commune  
Sanchev  
Partenaires : CAE,  
département 88,  
CAUE88



Complexité :  
- moyen  
- fort



Le stationnement est aujourd'hui organisé en différentes poches, réparties dans le centre-bourg. L'enjeu de diminuer l'emprise de la voiture dans les espaces publics passe par une réorganisation des stationnements et une requalification de ces espaces.

Les actions à mener pour y arriver :

→ Prévoir le stationnement de véhicules doux

→ Réorganiser les stationnements du tracé viaire

→ Traiter les sols pour les rendre plus poreux



Transformation d'un ancien parking de supermarché en lieu de stationnement municipal végétalisé. La densité de plantation ne rend plus la voiture majoritaire: le parking devient square de quartier.

Technique de destruction du bitume pour rendre le sol plus poreux et créer de niches de biodiversité.



Espace de stationnement en pavés enherbés.



## 06. PACIFIER L'AVENUE DE LA LIBÉRATION - *catégorie : mobilité*



Cette fiche est liée  
aux fiches actions :  
- créer une place de village  
- requalification des voiries



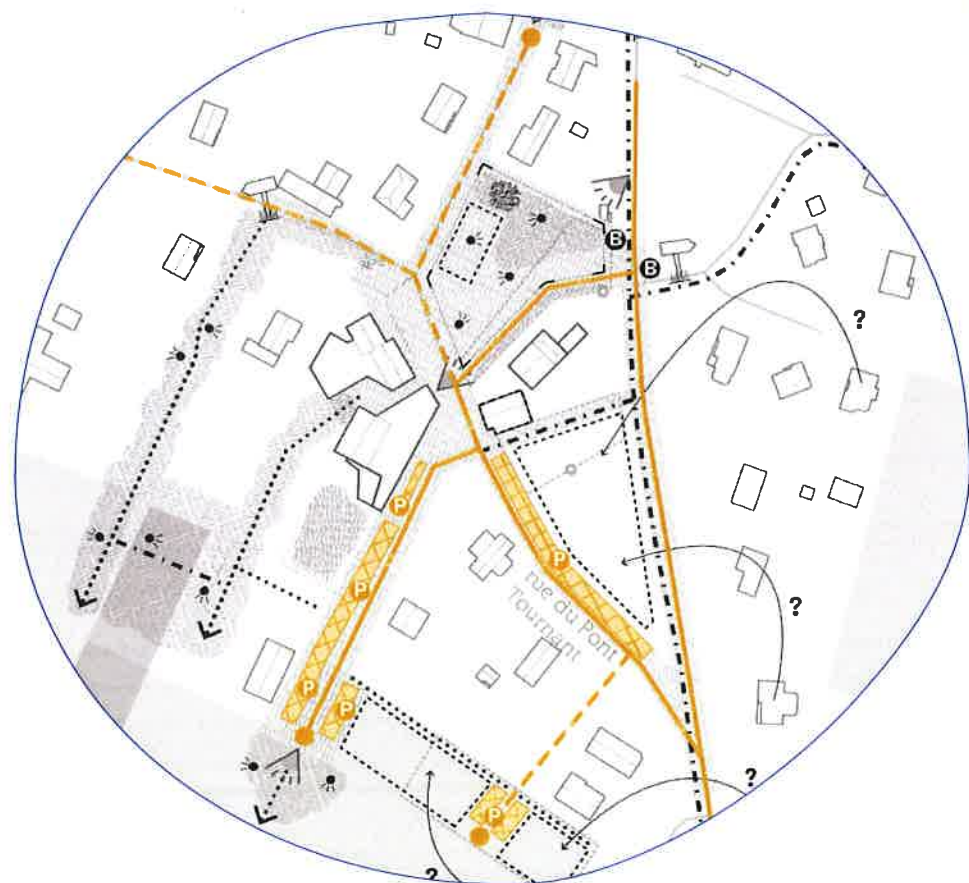
À mener à :  
- moyen terme  
- long terme



Intégré au marché  
«cœur de bourg»  
MOA : commune  
Sanchev  
Partenaires : CAE,  
département 88,  
CAUE88



Complexité :  
- moyen  
- fort



Le centre-bourg de Sanchev est longé par la rue de la Libération, la route départementale D41, qui est actuellement limitée à 70 km/h.

Cette voie, passante, est une cause de nuisance et d'insécurité pour la centralité de la commune qui porte un projet tourné vers les mobilités douces et la convivialité.

Ainsi, pour mener à bien le projet global d'aménagement du centre-bourg, la pacification de cette rue est impérative.

Les actions à mener pour y arriver :

**→ Pacifier la rue de la Libération pour permettre une traversée sécurisée et une entrée de bourg marquée**



Exemple de pacification au Canada, à Toronto par Plant architects, qui en intégrant un espace piéton central, pour permettre de réduire l'emprise de la voie réservée aux voitures. Le passage piéton est formalisé au sol par un marquage spécifique. Les aménagements paysagers autour accompagnent la rupture de la route en douceur.



À Copenhague, un travail de marquage au sol de l'espace public Superlinken permet de rendre la place aux piétons lisibles et ludiques.